



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

AuxMembres
de l'Association IDé
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association IDé tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans la note "Faits caractéristiques - Autres éléments significatifs" de l'annexe concernant les abandons de créance accordés par DÉFI et leurs remboursements ainsi que les mesures prises en 2013 pour garantir la continuité d'exploitation d'IDé.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 28 mai 2014



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Bilan

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 151	4 151		
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind	94 804	71 113	23 691	22 998
Autres immobilisations corporelles	89 957	88 245	1 712	3 592
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	25 915	250	25 665	25 915
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	5 267		5 267	5 267
Autres immobilisations financières	5 196		5 196	3 100
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	225 291	163 759	61 532	60 872
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnemen				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	453		453	670
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	533 028	75 028	457 999	324 802
Autres créances	192 343	447	191 896	134 647
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 521		1 521	25 605
Charges constatées d'avance	18 745		18 745	5 983
ACTIF CIRCULANT	746 090	75 475	670 615	491 708
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	971 381	239 234	732 147	552 580

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	158 862	158 862
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-458 890	-223 875
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 300	-235 015
FONDS PROPRES	-296 728	-300 028
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	179 950	179 950
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	179 950	179 950
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	-116 778	-120 079
Provisions pour risques	903	9 042
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	903	9 042
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	40 807	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	40 807	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513 651	384 151
Dettes fiscales et sociales	281 352	266 431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 236	12 256
Produits constatés d'avance	3 976	777
DETTES	848 022	663 616
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	732 147	552 580

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ventes de marchandises	12 071	13 065
Production vendue	1 299 013	1 001 834
Prestations de services		
Produits des activités annexes	418	15
Production stockée	-217	-1 393
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	476 546	585 360
Reprises et Transferts de charge	213 246	121 163
Autres produits	524	612
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	18	
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	2 001 618	1 720 657
Achats de marchandises	-3 689	
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	310 896	274 097
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	83 920	66 984
Charges externes	533 916	451 982
Impôts et taxes	28 598	31 687
Salaires et Traitements	785 727	892 215
Charges sociales	225 563	304 811
Amortissements et provisions	14 334	27 370
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	17 260	1 518
Charges d'exploitation	1 996 524	2 050 663
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 095	-330 007
Produits financiers		91
Charges financières	2 613	1 414
Résultat financier	-2 613	-1 324
Opérations faites en commun		
RESULTAT COURANT	2 482	-331 330
Produits exceptionnels	3 355	105 404
Charges exceptionnelles	2 537	9 089
Résultat exceptionnel	818	96 315
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
EXCEDENT OU PERTE	3 300	-235 015

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I.D.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 732 147 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 300 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- La structure est fiscalisée depuis l'exercice 2000 ;
- Les subventions d'investissements non renouvelables obtenues depuis 2000 ne sont pas amorties ;
- Des produits en-cours ont été comptabilisés en fonction des heures réalisées sur les chantiers mais non encore facturées à cette date ; au 31 décembre 2013 ils s'élèvent à 453.10 €.

- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 9 927.46 € au 31 décembre 2013.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen
- Taux d'actualisation brut : 3.25 %
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2013
- Taux moyen de charges sociales :
- Cadres : 45 %
- Non cadres : 40 %

- Les contributions volontaires en nature correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux situés 7 Rue des Cantons à Audincourt;

- La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration;

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Règles et méthodes comptables

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 a été constaté pour un montant de 31 296 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

* Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par IDé, et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de « L'Ensemblier », l'association DÉFI avait consenti courant 2010 un abandon de créance à IDé pour un montant de 80 805 € au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les créances nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Au 31/12/2013, les créances au titre des exercices 2006 et 2007 sont encaissées et le résultat de l'exercice 2013 s'élevait à 4 400.36 euros. Un remboursement de cette créance a par conséquent été comptabilisé pour une quote-part de 25% du résultat soit 1 100.09 euros.

* Par ailleurs, un nouvel abandon de créance à hauteur de 100 000 € a été consenti par DÉFI en fin d'année 2012 concernant une partie des prestations rendues au cours de l'année 2010, afin de faciliter le retour à l'équilibre de la structure IDé. Cette convention est également assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des créances générées au titre des années 2010, 2011 et 2012.

* En complément de cet abandon de créance, et pour garantir la continuité de l'exploitation d'IDé, une réduction du format d'IDé a été décidée en ne conservant que l'activité bâtiment, permettant ainsi de réduire le nombre de contrats en insertion (CDDI), ainsi que le nombre d'équivalents temps plein, encadrement technique, administratif, comptable et social compris.

La création du nouvel atelier et chantier d'insertion ÉRIGE reprenant l'activité espaces verts assurée jusque-là par IDé et l'activité taille de pierre assurée jusque-là par les jardins d'IDéES a aussi permis le développement des activités auprès des collectivités, tout en allégeant la charge fixe de la structure IDé. L'activité de cette nouvelle entité a démarré au 15/04/2013.

Les coûts liés à la mise en place d'une réflexion stratégique du chantier ont été refacturés par IDé à l'association Erige.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	4 151			4 151
Immobilisations corporelles	198 930	10 825	24 994	184 761
Immobilisations financières	34 282	2 097		36 379
Total	237 363	12 922	24 994	225 291
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	4 151			4 151
Immobilisations corporelles	172 340	11 482	24 464	159 358
Immobilisations financières		250		250
Total	176 491	11 732	24 464	163 759
ACTIF NET				61 532

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 825	2 097	12 922
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 825	2 097	12 922
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 994		24 994
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 994		24 994

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 759 881 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	5 301		5 301
Prêts	5 267		5 267
Autres	5 196		5 196
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	533 028	442 721	90 306
Autres	192 343	192 343	
Charges constatées d'avance	18 745	18 745	
Total	759 881	653 810	106 071
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établi	131 735
R.R.R. Obtenir	10 644
Salariés produit à recevoir	447
Org. soc. produits rec.	7 166
Etat Produits Recevoir	31 896
Produits à recevoir	921
Subventions à recevoir	129 157
Total	311 966

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	126 848			126 848
Autres fonds	32 014			32 014
Total fonds sans droit reprise	158 862			158 862
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-223 875		235 015	-458 890
Résultat de l'exercice	-235 015	238 315		3 300
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	179 950			179 950
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds				
Total fonds	-120 079	238 315	235 015	-116 778

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	9 042	4	8 144		903
Total	9 042	4	8 144		903
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4	8 144		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 848 022 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	40 807	40 807		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513 651	478 867	34 784	
Dettes fiscales et sociales	283 030	283 030		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 558	6 558		
Produits constatés d'avance	3 976	3 976		
Total	848 022	813 239	34 784	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	222 064
Dettes prov/congés payés	54 685
Ch. soc. / congés payés	17 904
Etat, charges à payer	1 204
Clients avoir à établir	903
Total	296 760

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'av	18 745		
Total	18 745		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'av	3 976		
Total	3 976		

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 157 heures.

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 1 491 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.